

bles, en tout temps, l'exactitude générale des chiffres qu'ils procurent, d'après les ordres de ce département, fait certainement beaucoup d'honneur à leurs efforts et à leur intelligence.

La valeur réelle des produits de la pêche en 1870 pour des fins commerciales, telle qu'elle appert dans le tableau corrigé sur une page précédente, est de \$6,577,392, — tandis que les rapports du recensement la portent à \$7,225,404. Cette différence de \$608,102 due surtout aux chiffres des produits de pêche fou nis par des endroits d'où ce département n'avait reçu, la même année, aucun rapport détaillé, et par d'autres où les rapports n'étaient par complets, ou les prix demandés étaient ceux qui recevaient les pêcheurs sur les lieux, au lieu d'être ceux en moyenne qui avaient cours sur les marchés les plus près — aussi au fait que le poisson de tout genre qui avait servi à la consommation locale n'avait pas été mentionné.

Suistes.

Seulement deux bateaux-pêcheurs américains, trouvés à des endroits prohibés ont été saisis : ce sont l'*Enola C.* et le *James Bliss*, tous deux de Gloucester, Mass. Le premier fut surpris quand il était occupé à la pêche du flétan, dans la Baie de la Trinité, près du phare de la Pointe des Monts, sur la rive nord du St. Laurent ; et le second, faisant la même pêche près du phare de la Pointe Est, sur l'île d'Anticosti. Les deux prises furent conduites à Québec et livrées à la cour de la Vice Amiralité. Elles furent subséquemment relâchés sous caution, et libérées depuis par ordre du gouvernement.

Il y a des circonstances concernant ces deux cas, ainsi que celui de la goëlette américaine *Samuel Gilbert*, saisie près de la Baie des Sept Îles, la saison précédente, sur lesquelles je désire attirer l'attention du gouvernement. Je veux parler du genre de pêche que ces navires et autres des Etats-Unis font maintenant sur les côtes du Canada : la pêche du flétan. Cette espèce de poisson est devenue très-précieuse, et partant très-recherchée. Il se trouve du flétan en abondance dans les eaux canadiennes, et ce poisson se tient près du rivage. Vivant par bandes, il fréquente les endroits où il trouve sa nourriture en quantités énormes. La pêche dure tout le printemps, l'été et l'automne ; elle coûte peu et rapporte beaucoup. Comme on prend le flétan au moyen de lignes traînantes ou de fond, il est nécessaire de le pêcher près du rivage et dans des endroits abrités. Les endroits de ce genre abondent le long des rivages du golfe et dans le bas du fleuve St. Laurent, et autour des îles. Lorsque les citoyens des Etats-Unis auront accès à nos rivages, comme il est pourvu par le Traité de Washington, cette pêche formera la partie la plus précieuse des privilèges dont ils jouiront. Tôt ou tard, il surgira une question sur le mode accoutumé de la pêche du flétan. Il y a de graves dissidences d'opinion parmi les pêcheurs d'expérience et les naturalistes sur le mode de pêche actuellement en usage pour le poisson plat et la morue. Plusieurs personnes prétendent qu'il fait tort aux pêcheries, tandis que d'autres soutiennent le contraire. Sans doute c'est un mode facile et profitable, et quoique, peut-être, généralement, il ne soit pas entaché d'imprévoyance, c'est, dans certains cas, une méthode très funeste. Néanmoins, il est déjà mis en doute avec assez de raison pour demander bientôt une investigation à ce sujet. Par conséquent, il paraît sage, avant de l'adopter définitivement, en vue du grand accroissement que recevra la pêche

du flétan aussitôt que le Traité de Washington entrera en vigueur, que les restrictions qu'une soigneuse observation peut suggérer soient anticipées par tous les intérêts.

Inspection de poisson et des huiles de poisson.

Vu la demande générale, le gouvernement se propose d'inclure dans la consolidation générale des lois d'inspection, un plan pour assurer la salubrité et la mise en barils du poisson et des huiles de poisson. Il a l'intention de soumettre au parlement, à sa prochaine session, un bill d'inspection, amendant et consolidant les lois provinciales existantes sur l'inspection de certains articles de production canadienne, et d'étendre à toute la Confédération la mesure, qui comprendrait, dans ses dispositions, le produit important des pêcheries. Cet acte renfermera le système auquel je faisais allusion dans les remarques à ce sujet dans mon dernier rapport annuel. Sous les lois actuelles pour l'inspection officielle du poisson et de l'huile de poisson, rien n'a été fait. Les fraudes perpétrées dans la salubrité et la mise en barils du poisson, pendant si longtemps, se continuent encore, et aucune mesure n'est prise pour donner de la valeur aux produits de nos pêcheries sur les marchés tant de l'intérieur qu'à l'étranger. On se plaint des impositions vexatoires et des pertes auxquelles sont maintenant exposés les acheteurs de poisson salé, et de la dépréciation pour cette denrée qui en résulte, surtout dans les districts agricoles et parmi la population de l'intérieur. Le département a reçu de divers endroits des représentations urgentes à ce sujet. Après un essai aussi long du système volontaire, et l'insuccès qui est venu le couronner, il semble qu'il est à désirer de tenter l'expérience du système compulsivoire.

Rétablissement de la pêche aux huîtres et formation de bancs d'huîtres.

Chaque année, il est importé au Canada des Etats-Unis, des huîtres pour la valeur de \$96,000 ; la plupart sont dans des barillets et des boîtes de fer blanc probablement "triées," ou une petite partie seulement sont des huîtres de première qualité mêlées à d'autres d'une qualité inférieure. Il en vient seulement pour \$43,000 chaque année des provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les " " sont pris dans cette dernière province. Ces huîtres se vendent en écaille sur les marchés de l'intérieur. Ainsi il se dépense pour environ \$140,000 d'huîtres en Canada, dont moins d'un tiers provient de source indigène. Je ne vois pas pourquoi notre population ne fournirait pas les huîtres dont on a besoin en Canada. Lorsque le chemin de fer Intercolonial sera terminé, les marchés de l'intérieur actuellement approvisionnés par des commerçants américains, seront d'un accès facile. La consommation domestique serait sans doute augmentée si l'article provenait de nos propres ressources. Les bancs d'huîtres sur la côte canadienne sont très étendus et dans des endroits admirablement favorables à la croissance et à la subsistance des huîtres. Nous avons déjà des restes d'une espèce d'huîtres qui, pour la délicatesse du goût et les propriétés nourrissantes, ne le cède en rien aux espèces choisies qui viennent des côtes des Etats-Unis. Tout le long des côtes du Nouveau-Brunswick où la marée se fait sentir, des huîtres de la plus belle description pourraient être élevées en quantités énormes, si les moyens naturels de culture étaient quelque peu aidés par l'art. Quand on considère que l'huître femelle rend jusqu'à 3,000,000 d'œufs à chaque saison de

frui, on peut se faire une idée de ce que produirait la culture des huîtres d'après un système soigné.

Le commerce d'huîtres des Etats-Unis excède en valeur celui de toutes les autres pêcheries américaines ensemble. Un capital presque incroyable y est placé. Dans Baltimore seul, le montant en est porté à 16 millions de piastres. Cette branche produit annuellement environ 23 millions de piastres ; — près de trois fois la valeur de la pêche des huîtres de la Grande-Bretagne. Ce bel état de choses n'a été amené que par l'usage économique des bancs d'huîtres, joint à une culture soigneuse et intelligente, après que l'espace où viennent ces mollusques eut été divisé entre des particuliers et affermé régulièrement. On peut, en adoptant ces moyens, obtenir des résultats semblables, dans les provinces maritimes. La condition actuelle de cette pêche est de nature à faire craindre pour son existence. L'inspecteur des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick [M. Venning] m'a sans cesse répété qu'il est nécessaire de tenter quelque chose pour empêcher la pêche des huîtres de disparaître ; et il suggère de lui donner un surcroît de forces en laissant reposer les bancs d'huîtres actuels, et en en établissant de nouveaux.

Cet officier m'informe que les lois de pêche relatives à l'époque de la clôture ont été rigoureusement mises en vigueur ; mais il ajoute que la pêche incessante sur les mêmes bancs — presque épuisés — pendant la saison permise, d'année en année, non seulement rend l'accroissement impossible, mais ruine le fonds reproducteur. Maintenant on dédaigne de faire la pêche à des endroits où jadis il y avait des huîtres en abondance. M. Venning considère qu'on rendrait plus tôt sa splendeur à ce genre de pêche, si on louait les anciens bancs pour les repeupler, ou si l'on en créait de nouveaux, en encourageant le partage des huîtres par des bails emphytéotiques, qui indemnifieraient des frais encourus pour cet essai. Certaines espèces à la Baie de Malagash, dans le comté de Colchester, N.-E., ont été ainsi louées à l'hon. A. McFarlane pour la culture des huîtres. Les succès qui sont venus couronner l'œuvre de ce monsieur recommandent fortement l'adoption de ce plan. Il a déjà établi de nouveaux bancs où les jeunes mollusques croissent rapidement et en abondance. On a reçu de divers endroits des demandes pour obtenir les mêmes privilèges, et nombre de personnes sont prêtes à louer et repeupler les anciens bancs épuisés ou à en établir de nouveaux sous la protection et la permanence que les bails présentent. Jusqu'ici les mœurs insouciantes des habitants, leur manque d'esprit d'initiative, joints à la crainte insensée de tout ce qui semble un "monopole," qui pourrait les priver d'une ancienne liberté, ont combattu l'adoption de la méthode probablement la plus efficace pour ranimer notre pêche des huîtres. Ensuite la meilleure mesure qui se présente d'elle-même à l'esprit des hommes d'expérience et d'observation, est de prohiber entièrement la pêche sur tous les bancs d'huîtres, pendant une période déterminée. On se propose, en adoptant ce plan, de le limiter à trois ans. La proposition, savoir s'il ne serait pas aussi avantageux de suppléer à cette mesure par la culture des huîtres dans d'autres espaces favorables à leur reproduction et à leur croissance, demande considération. Indubitablement, ce serait un excellent moyen de rétablir l'importance de cette pêche, et de créer pour l'avenir un commerce d'huîtres étendu ; mais il paraît quelque peu douteux que des capitalistes ou des person-